

APRHQ

Rapport annuel de la présidence

Exercice 2011-2012

Trois-Rivières, Québec

17 octobre 2012

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activités de l'APRHQ pour l'année qui s'est terminée le 31 août 2012. Je vous annonce également que je n'ai pas sollicité un autre mandat au conseil d'administration de l'Association. C'est donc la dernière fois que je vous présente le rapport annuel de l'APRHQ. Ce fut un honneur de présider aux destinées de notre organisation au cours des 5 dernières années.

Vous me permettrez de saluer deux (2) collègues membres du conseil d'administration qui n'ont pas renouvelé leur mandat pour l'exercice 2012-2014. Il s'agit de Mme Mireille Massicotte, administratrice déléguée de Grande Rivière et de M. Normand Moreau, administrateur élu. Leur départ sera regretté par tous. Je les remercie grandement pour leur implication dans le développement de l'Association au cours des dernières années. Je désire également saluer la contribution de Mme Lucie Bazinet, administratrice déléguée de Richelieu et de M. Pierre Savignac, qui ont démissionné en cours d'année.

Planification

Nous avons adopté en cours d'exercice le premier plan d'activités s'inspirant des orientations du Plan stratégique 2011-2016. Nous avons surtout travaillé à la préparation de nouvelles activités et au réaménagement des responsabilités parmi les nouveaux arrivants au conseil d'administration. En effet, nous avons accueilli au cours de la dernière année pas moins de 5 nouveaux administrateurs. L'année a aussi été marquée par la conclusion d'un recours judiciaire, celui du Calcul de la rente.

Calcul de la rente

Dans le dossier du Calcul de la rente, l'APRHQ a décidé de procéder par une Requête en jugement déclaratoire qui a été entendue par les tribunaux en mars 2012. L'essence de ce litige était de décider si le salaire moyen défini dans le règlement du régime de retraite était le salaire gagné ou le salaire versé.

Malgré le fait que le juge Clément Gascon de la Cour supérieure du Québec ait reconnu que la méthode utilisée par l'entreprise basée sur le salaire versé était imprécise, il a statué qu'Hydro-Québec n'avait pas à changer sa méthode. Le juge a statué que la méthode de calcul basée sur le salaire gagné préconisée par l'APRHQ serait plus juste et plus précise, mais que compte tenu des différences minimales introduites par la méthode de calcul basée sur le salaire versé, il n'y avait pas lieu de modifier les choses.

Par ailleurs, bien que nous ayons subi un revers judiciaire dans cette cause, le jugement a permis de faire une avancée dans le dossier sur le principe d'équité.

Principe d'équité

L'APRHQ a proposé en 2009, à Hydro-Québec, de mettre sur pied une table de concertation afin de convenir de l'application du principe d'équité introduit dans le projet de loi 30. Cette Loi, qui est entrée en vigueur en janvier 2010, donne la possibilité d'une entente à long terme sur l'utilisation des surplus de la caisse de retraite. Depuis, plusieurs documents ont été échangés entre Hydro-Québec et l'APRHQ sur ce sujet et des rencontres ont permis de constater la profondeur du fossé qui sépare Hydro-Québec et l'Association. On peut qualifier l'attitude d'Hydro-Québec de braquage au point où au mois de juin dernier, l'entreprise nous a envoyé une lettre dans laquelle elle mentionnait ne pas vouloir nous rencontrer de nouveau tant que l'APRHQ ne changerait pas ses positions concernant le régime de retraite.

Or, suite au jugement Gascon sur le Calcul de la rente, nous avons signifié à Hydro-Québec qu'il serait important de nous rencontrer puisque le juge a clairement indiqué que l'interprétation que donnait Hydro-Québec à la notion de contrat ne tenait pas la route. Ce point est majeur dans le dossier sur le principe d'équité. Nous avons finalement reçu une réponse d'Hydro-Québec qui a proposé de nous rencontrer au mois de septembre. Cette rencontre a finalement été reportée, mais doit se tenir prochainement.

Tournée d'information

En parallèle à nos discussions avec Hydro-Québec sur le principe d'équité, l'APRHQ a entrepris au printemps 2012, une importante tournée d'information à travers le Québec afin de renseigner nos membres sur les enjeux du régime de retraite. Nous avons aussi comme objectif de partager avec nos membres le résultat de nos réflexions. Cette tournée d'information s'est poursuivie cet automne. Je vous rappelle que l'adoption d'un protocole avec Hydro-Québec vise

le traitement équitable des retraités, la pérennité du régime de retraite et une relation basée sur le respect et la bonne foi.

Assurance vie collective supplémentaire (AVCS)

En 2012, nous avons entamé les étapes préliminaires devant mener au procès que nous espérions voir se dérouler en 2013. Malheureusement, nous devons attendre jusqu'en 2014 pour nous rendre à l'audition. Il y a déjà 12 ans que nous avons initié le processus judiciaire pour régler ce dossier. Encore une fois, Hydro-Québec aura multiplié les embûches retardant ainsi le déroulement de l'instance. À titre d'exemple, juste pour s'entendre sur l'échéancier des procédures, il aura fallu tout près d'un an et demi de négociations. Au cours de la dernière année, nous avons aussi tenté d'arriver à un règlement hors cour comme le suggérait le juge Dugré. L'APRHQ a proposé à Hydro-Québec de réduire la croissance du taux de prime. Hydro-Québec a refusé préférant s'en tenir au scénario décrété en 2001. Vous me permettrez de rendre ici hommage à notre collègue Yves Tanguay qui porte ce dossier sur ses épaules depuis les tous débuts et dont la détermination a permis de poursuivre ce combat. Cela fait tout de même 20 ans que l'APRHQ œuvre dans ce dossier.

Code d'éthique

Le conseil d'administration a résolu en cours d'année, sur la recommandation de son comité d'éthique, d'adopter une déclaration d'engagement envers le Code d'éthique. Rappelons que l'APRHQ a adopté son Code d'éthique en 2010. La déclaration d'engagement a été signée par tous les administrateurs en juin dernier.

Fédération des Associations de retraités du Québec

En décembre dernier, la décision de mettre fin aux activités de la FARQ a été prise après plus de dix ans d'existence. L'APRHQ a dû appuyer cette décision compte tenu du contexte difficile dans lequel évoluait cette organisation qui regroupait des Associations de retraités qui, tout comme les retraités d'Hydro-Québec, étaient régies par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

J'aimerais rappeler que l'APRHQ était un membre fondateur de la Fédération des Associations de retraités du Québec. Je voudrais aussi rendre un témoignage d'appréciation à MM. Claude Alarie et Jean-Louis Comtois, tous deux anciens présidents de l'APRHQ, qui ont milité ardemment en faveur de la défense des droits de retraités sous l'égide la FARQ. Ils ont travaillé

d'arrache-pied pour faire évoluer le cadre législatif régissant les régimes complémentaires de retraite aux côtés du président M. Jacques Beaudoin, retraité du Transport de Montréal.

Une des grandes réalisations de la FARQ avec la FADOQ et l'APRHQ est sans aucun doute l'adoption du projet de loi 30. Il faut aussi mentionner le support accordé à plusieurs groupes de retraités qui ont vécu des difficultés majeures avec leur régime de retraite.

Dans la foulée de cette décision, l'APRHQ a décidé de joindre les rangs de la FADOQ, à titre de membre corporatif. En effet, cet organisme a pris la relève de la FARQ dans la défense des droits des retraités et nous serons appelés à collaborer avec cette organisation pour les dossiers qui touchent les régimes complémentaires de retraite.

Communications

Nous avons publié au cours de l'année 5 numéros du journal *Action*. Le suivi des dossiers est assuré assidûment dans notre publication et nous publicisons les activités sociales et sportives organisées localement par les Clubs sociaux regroupés dans les 9 Associations territoriales des retraités d'Hydro-Québec. Nous maintenons également un site web modernisé et mis à jour régulièrement. En cours d'année, nous avons aussi remodelé notre dépliant qui est remis aux futurs retraités afin de les inciter à devenir membres de l'APRHQ.

Membership

Nous avons inséré un carton dans l'enveloppe du bulletin de rente afin de publiciser l'existence de l'APRHQ auprès de tous les retraités. Nous avons également fourni à Hydro-Québec le dossier d'information sur l'APRHQ ce qui nous a permis d'accueillir au cours du dernier exercice 660 nouveaux membres.

Nous avons atteint, au 31 août 2012, un total de 9500 membres. Nous avons cependant déploré 414 décès chez les retraités dont 173 étaient membres de notre association.

Je tiens à vous mentionner que nous avons instauré, en 2010, un nouveau service qui consiste à transmettre nos sympathies aux familles des membres décédés et à leur faire parvenir une copie du journal *Action* dans lequel est publié l'avis de décès. Nous poursuivons cette pratique qui vise à garder le contact avec les familles de nos membres et leurs survivants.

Je vous invite maintenant à observer une minute de silence à la mémoire de tous nos collègues disparus au cours de la dernière année. Nous avons une pensée spéciale pour M. Yvan Hardy, ardent retraité et membre de l'APRHQ qui, jusqu'à l'an dernier, ne manquait jamais une assemblée annuelle et savait l'animer par ses interventions très pertinentes.

Relations avec les territoires

Nous souscrivons depuis quelques années déjà, une assurance responsabilité pour les administrateurs de chacune des Associations territoriales. L'APRHQ est heureuse de soutenir par cette initiative le travail accompli par tous les bénévoles qui s'impliquent activement auprès des retraités dans les territoires et tous les clubs sociaux.

L'APRHQ verse de plus annuellement une contribution aux Associations territoriales pour chaque retraité, bénéficiaire, ou toute personne ayant quitté avec sa valeur de rente et qui est membre à la fois de l'APRHQ et d'une Association territoriale. L'APRHQ a ainsi versé aux territoires pour l'année 2011-2012 une somme de 36 835 \$, comparativement à 34 360 \$, l'année précédente. En résumé, nous remettons actuellement la totalité de la ristourne reçue de La Capitale compagnie d'Assurance aux Associations territoriales en plus de verser de nos fonds propres une somme de 12 000 \$. En contrepartie de ce soutien financier, les Associations territoriales s'engagent à collaborer avec l'APRHQ notamment dans la diffusion de l'information aux retraités et à faire la promotion des objectifs poursuivis par notre association.

Centraide

Encore une fois en 2012, l'APRHQ s'est impliquée dans la campagne Centraide en partenariat avec Hydro-Québec, tout comme en 2011. L'appel lancé par l'APRHQ a été entendu car une somme de 508 000 \$ a été remise à Centraide en 2011 lors de la dernière campagne. Je vous rappelle que cette somme, combinée au don d'Hydro-Québec, a permis de verser plus d'un million de dollars dans les diverses régions du Québec. Je vous remercie également très sincèrement, vous, les donateurs au nom de Centraide pour votre implication généreuse.

Croix Bleue

Au cours du dernier exercice, nous avons de nouveau manifesté notre intérêt à discuter avec les syndicats afin de les sensibiliser à la réalité des retraités. En effet, plusieurs nouveaux retraités sont surpris du niveau de protection accordé aux retraités. Déjà en 2011, nous avons tenté de rencontrer les syndicats à ce sujet.

Partenariats

Nous avons maintenu notre partenariat avec La Capitale, compagnie d'Assurance. Ce partenariat vise à permettre à nos membres de bénéficier de tarifs avantageux pour leurs polices d'assurances : habitation, auto et véhicules récréatifs. Nous avons reçu, pour l'année terminée le 31 août 2012, une ristourne de 28 284 \$, comparativement à 24 840 \$ en 2011 et 23 300 \$, en 2010.

De plus, nous avons renouvelé l'entente avec La Coopérative de consommation d'Hydro-Québec et selon cette entente, les membres de l'APRHQ sont automatiquement membres de cette coopérative. Ce partenariat permet aux retraités membres de l'Association de bénéficier de privilèges concernant la carte Visa Desjardins, les appels interurbains, l'assurance voyage de même que des rabais pour le cinéma, l'abonnement de ski, etc. L'APRHQ a reçu une ristourne de 10 000 \$ de la Coop Hydro-Québec. Nous avons poursuivi, au cours du dernier exercice, nos efforts en vue de mettre sur pied de nouveaux partenariats afin d'offrir à nos membres des services additionnels. Les efforts de réflexion se poursuivent.

L'APRHQ est également partenaire de la Croix-Rouge afin d'augmenter le nombre de bénévoles pouvant répondre aux appels d'urgence en cas de catastrophe. À partir de notre site Web, tous les retraités peuvent s'inscrire directement à la Croix-Rouge pour devenir volontaires de réserve. Nous avons amélioré au cours de la dernière année la façon d'acheminer le dossier d'inscription et les retraités peuvent maintenant remplir leur fiche sur papier. Nous avons également veillé à ce que la formation des bénévoles soit simplifiée.

Secrétariat

En 2012, Madame Farida Yahy a assuré le service du secrétariat en relève à Mme Alexandra Venne qui était en congé de maternité. Nos efforts constants ont permis l'enregistrement rapide des nouvelles adhésions.

Conclusion

En terminant, je désire exprimer mon appréciation pour le travail extraordinaire accompli par mes collègues du conseil d'administration et leur grand dévouement pour la cause des retraités. Je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les bénévoles qui appuient le travail des membres du conseil d'administration dans différentes sphères d'activités. La

contribution de chacun est inestimable. Enfin, je vous remercie, vous les membres, pour votre présence et votre soutien.

Je vous invite à participer à la session d'information qui aura lieu ici même en après-midi, immédiatement après le repas.

Je vous annonce enfin que l'assemblée générale annuelle de 2013 aura lieu dans le territoire de Montmorency, à Québec.